HISTOIRE

Les fusillés pour l'exemple sont aussi tombés pour la France

Plusieurs associations se battent pour réhabiliter les fusillés pour l'exemple de la Première Guerre mondiale. Le dossier peine à se refermer malgré un projet de loi adopté par l'Assemblée

Nathalie Daury-Pain larochelle@sudouest.fr

es soldats ont été victimes d'une justice expéditive, ment d'une politique répressive, qui ne respectait pas les droits de la défense et ne prenait pas en compte le contexte de brutalisation extrême auquel les soldats étaient soumis » Ainsi parlait en 2021 le député Bastien Lachaud, ancien professeur d'histoire. Son parti, La France insoumise, portait le projet de loi visant à réhabiliter les militaires fusillés pour l'exemple pendant la Première Guerre mondiale. Quarante députés de tous bords politiques et républicains ont signé, faisant adopter le projet de loi.

« La décision d'abattre un homme était prise sur-le-champ par un officier »

« En Charente-Maritime, un seul député a signé, c'est Olivier Falorni », souligne Claude Biardeau, le président de La Librepensée 17 (LP17). « Cette adoption intervenue en janvier 2022 est une victoire mais il faut encore la validation du Sénat. » C'est pourquoi la table ronde organisée ce samedi 12 novembre à Rochefort par LP17, la Ligue des droits de l'homme, l'Association républicaine des an-



En France, on compte 639 fusillés pour l'exemple. Quatre étaient nés en Charente-Maritime dont deux ne sont toujours pas réhabilités. MASCARET FLMS/FTV

ciens combattants et le Mouvement de la paix étaient précédée par un montage vidéo de dix minutes qui a été envoyé à tous les sénateurs.

639. Ils ont été 639 jeunes hommes à avoir été fusillés pour l'exemple. Quatre étaient nés en Charente-Maritime : Camille Chemin, Edward Pillet, Jean Brunet et Jean Escoudé. Si les deux premiers ont été réhabilités en 1934, les deux autres attendent toujours dans les limbes de l'Histoire. « Tous ces hommes étaient considérés comme des traîtres ne serait-ce que parce qu'ils reculaient », reprend Claude Biardeau. « Pour Chemin et Pillet, l'histoire est encore plus incroyable. « Ils avaient été désignés pour garder des sacs pendant une offensive. Celle-ci ayant été perdue, l'officier a voulu faire un exemple en les fusillant. C'est aussi bête que ça. Les « fortes têtes » passaient devant la cour de juridiction militaire, sans avocat. Ils étaient exécutés le lendemain. Pire, la décision d'abattre un homme était prise sur-lechamp par un officier qui voulait les faveurs de l'état-major. »

Un état-major qui, aujourd'hui encore, fait office de « grande muette » et qui bloque l'accès aux archives pour les associations. « Il n'y a que le général André Bach qui nous a aidés dans cette tâche », reconnaît le président de LP 17.

Droit à la mémoire

Des histoires similaires, il y en a des centaines. Présentés comme des déserteurs, des traîtres à la nation l'opprobre était jetée sur toute la famille du fusillé. « Aujourd'hui encore c'est une souffrance pour les descendants », glisse Claude Biardeau. « Lors de l'inauguration du monument en leur mémoire à Chauny en 2019, environ 30 familles nous ont parlé. Si nous gagnons cette bataille ce sera un soulagement pour tous. »

En attendant, les associations œuvrent auprès des jeunes générations pour que cette mémoire volontairement abîmée soit restaurée. « Nous n'aimons pas parler de devoir de mémoire mais de droit à la mémoire où aucune version officielle n'est imposée. »

Les sénateurs devraient valider ou non le projet de loi en 2023, histoire de solder définitivement ce « dossier qui hante la République. »